

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D128_300923

**RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
BOULEVARD KENNEDY A TROUVILLE-SUR-MER
CRÉATION D'UNE VOIE CYCLABLE LE LONG DES BERGES DE LA
TOUQUES A TOUQUES
Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux
Autorisation**

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé, lors de sa séance du 13 mai 2022, la passation du marché de travaux pour le renforcement du réseau d'assainissement Boulevard Kennedy à Trouville-sur-Mer et la création de la voie cyclable le long des berges de la Touques à Touques avec

le groupement d'entreprises SADE Calvados Manche Orne (mandataire) / Bouygues Énergies & Services / Jousse / Eiffage Route IDF Centre Ouest (co-traitants).

Il est également rappelé que, d'une part, les travaux de renforcement du réseau d'assainissement Boulevard Kennedy à Trouville-sur-Mer sont subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 696 174 € et que, d'autre part, les travaux de création de la voie cyclable le long des berges de la Touques à Touques sont subventionnés au titre du contrat de territoire du Département du Calvados à hauteur de 96 681 €, soit un total de 792 855 € de subventions.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 5 septembre 2023, à l'effet de prendre connaissance de modifications mineures sur les travaux et a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 comme suit :

Partie réseau d'assainissement :

Montant de base	1 828 340,00 € H.T.
Montant avenant n°1	46 845,32 € H.T.
Montant base + avenant n°1	1 875 185,32 € H.T.

Partie voie cyclable :

Montant de base	165 227,40 € H.T.
Montant avenant n°1	6 484,82 € H.T.
Montant base + avenant n°1	171 712,22 € H.T.

Opération globale :

Montant marché de base	1 993 567,40 € H.T.
Montant avenant n°1	53 330,14 € H.T.
Montant marché base + avenant n°1	2 456 277,05 € H.T.

Soit une augmentation de 2.68 %

Après avis de la Commission d'Attribution des Marchés en date du 5 septembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

